



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale  
des affaires culturelles de  
Bourgogne-Franche-Comté

Affaire suivie par : Virginie Fassenet  
Pôle : Patrimoines et architecture  
Secteur : Coordination  
Tél. : 03 81 65 72 15  
Courriel : virginie.fassenet@culture.gouv.fr

N/Réf. : PA/VF/2019/n° 347  
V/Réf. : Saisine ANAE du 23 août 2019  
P.J. :

La Directrice régionale des affaires  
culturelles

à

Monsieur le Directeur de la DREAL  
Unité départementale Haute-Saône,  
Centre et Sud Doubs  
A l'attention de Wilfried GERARD

Dijon, le **01 OCT, 2019**

**Objet :** 25 – SOMBACOUR et BIAN-LES-USIERS – Projet de renouvellement et d'extension de la carrière  
Demande d'autorisation environnementale – Société des carrières de l'est  
Phase d'examen préalable

Pour faire suite à votre courriel du 23 août 2019, j'ai l'honneur de vous transmettre la contribution des services de la DRAC sur le dossier mentionné en objet.

### **Patrimoine archéologique**

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, ce projet ne semble pas susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Il ne donnera donc pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Cependant, conformément au Code du patrimoine, livre V, articles L 531-14 à 16, toute découverte archéologique fortuite intervenant lors des travaux projetés fera l'objet d'une information immédiate auprès du service régional de l'archéologie (D.R.A.C. de Bourgogne-Franche-Comté, 03 81 65 72 19) afin que les mesures utiles de préservation puissent être prises.

### **Patrimoine et espaces protégés**

Le projet est situé dans une zone qui n'est concernée par aucune servitude au titre du code du patrimoine ou au titre des sites. L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
La Directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation  
La Conservatrice régionale des monuments historiques  
Coordonnatrice du pôle patrimoines et architecture

Cécile ULLMANN